

SEMINAIRE "NOURRIR LES VILLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE"

15 Novembre 1984

DONNEES RECENTES SUR L'APPROVISIONNEMENT EN RIZ A ANTANANARIVO

Par Jacqueline PELTRE-WURTZ
Géographe ORSTOM
Département Indépendance Alimentaire

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

6 NOV. 1984

N° : 16.049

Cote : B

B16049

DOINNEES RECENTES SUR L'APPROVISIONNEMENT EN RIZ A ANTANANARIVO

Entre 1975 et 1983, la population malgache serait passée de 8 600 000 habitants à 11 200 000, soit une croissance totale de 30 %. Dans le même temps, la quantité totale de riz, base de l'alimentation, commercialisée dans le pays passait de 251 500 tonnes à 264 000, soit une augmentation de 19 % seulement.

Plus grave encore, dans le même laps de temps, la quantité de riz d'origine malgache commercialisée a diminué de 41 % et celle du riz importé a augmenté de 154 %, de sorte qu'en 1983 les deux tiers du riz consommé ont été importés. L'Etat malgache fut contraint par le FMI à diminuer ses importations. Un décret permit en 1983, aux collecteurs privés de participer à la collecte du paddy malgache dont ils étaient écartés depuis 1974. Tout ce commerce fut pratiquement privatisé en 1984, l'Etat ne contrôlant plus que le commerce du riz importé, en baisse continué. Pour le consommateur, cette situation s'est traduite par un sévère rationnement de cette denrée pourtant essentielle : en 1981, chaque personne n'avait plus droit qu'à 400 g de riz par jour, en 1983 le commerce privé du riz redevenait légal et en 1984 l'Etat n'assurait plus que 200 g de riz par jour et par personne aux Tananariviens à des prix inférieurs à ceux du commerce privé. (1)

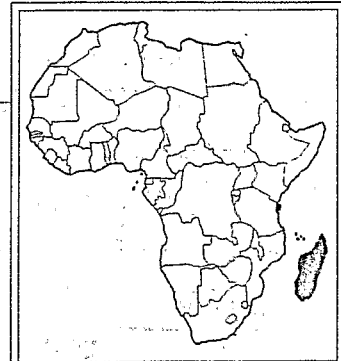
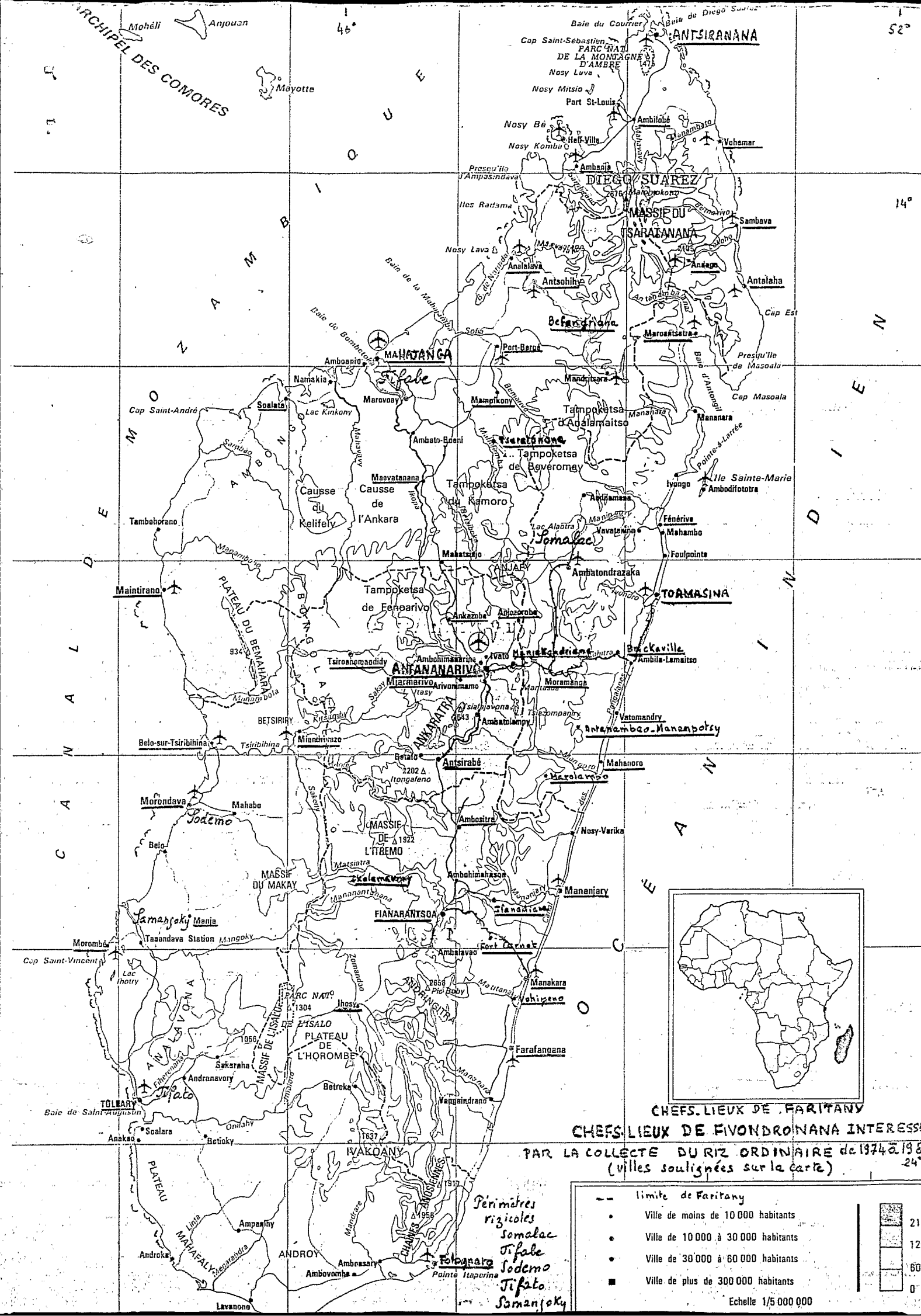
(1) Outre l'utilisation des sources citées en bibliographie, les données ici présentées ont été recueillies au cours d'une brève mission financée par le MIR et l'ORSTOM en Janvier et Février 1984 ; la dernière partie de cette communication tient compte des dernières informations collectées en Octobre 1984 au cours d'une mission financée elle aussi par le MIR et l'ORSTOM.

I - LA COMMERCIALISATION DU PADDY ET DU RIZ A MADAGASCAR.

Jusqu'en 1974, la collecte du paddy malgache était réalisée par des entrepreneurs privés. Le 1er Mars 1974, était publié le décret 74.079 qui stipule que "la commercialisation des paddy, riz et de leurs dérivés sur l'ensemble de l'Ile est réservée à la Société d'Intérêt National de Produits Agricoles" (la SINPA créée le 16 Novembre 1973), "la commercialisation englobe toutes opérations allant de la collecte jusqu'à la vente des produits issus de cette collecte notamment les achats, les acheminements, les entreposages, les transformations, les mises en vente et le ravitaillement"... la SINPA "peut toutefois confier des services déterminés à un ou plusieurs mandataires". La SINPA fut seule responsable de la commercialisation des paddy et riz malgache ou étrangers en 1974-75-76. Quatre Sociétés d'Etat la rejoignaient ensuite, d'abord SOMACODIS, COROI et ROSO en 1977, puis SICE en 1978. Le 30 Juillet 1982, l'ordonnance 82-017 accordait à ces sociétés un rôle égal à celui de la SINPA en précisant que "la commercialisation des paddy et riz est réservée à l'Etat qui exerce ce droit par le biais des Sociétés d'Etat ou à participation majoritaire de l'Etat". Le 27 Mai 1983, le décret 83-191 donnait un coup d'arrêt à la politique de la prise en charge exclusive du commerce du riz par l'Etat, désormais "la commercialisation des paddy, riz et ses dérivés est soumise au principe de la libre compétition entre les secteurs publics et privés dans toute l'étendue du territoire... sauf dans les zones dites réservées, notamment le périmètre d'action des FIFABE" (Fikambanana Fampanandrosoana ny lemaka'i Betsiboka) "et SOMALAC" (Société d'aménagement du lac Alaotra). Dans la pratique, la SINPA était donc évincée de la collecte du paddy en 1983 et une forte proportion de son personnel était licenciée. Néanmoins son rôle restait prépondérant pour la réception et la redistribution du riz importé (1) et celle du paddy collecté puis usiné sur les périmètres rizicoles du FIFABE et de la SOMALAC. Ce riz et celui qui était collecté sous forme de paddy par COROI, ROSO, SOMACODIS, SICE étaient redistribués en Février 1984 par la SINPA et ces quatre Sociétés d'Etat aux coopératives des Fokontany, (2) à celles des cellules de partis politiques créées dans certains

(1) Les importations se font par contrat de Gouvernement à Gouvernement depuis 1977.

(2) Les Fokontany sont les plus petites unités administratives.



CHefs. LIEUX DE FIvONDROnANA INTERESSANTS
 PAR LA COLLECTE DU RIZ ORDINAIRE de 1974 à 1982
 (villes soulignées sur la carte)

---	limite de Fianarantsoa	
•	Ville de moins de 10 000 habitants	21
•	Ville de 10 000 à 30 000 habitants	12
•	Ville de 30 000 à 60 000 habitants	60
■	Ville de plus de 300 000 habitants	0

Périmètres
 rizicoles
 Somalac
 Tifabe
 Sodemo
 Tifalo
 Samanjoiky

Echelle 1/5 000 000

Fokontany, enfin à des collectivités diverses. Par ailleurs, depuis 1983, le riz collecté par des entrepreneurs privés est légalement revendu par des commerçants privés.

a) Les prix

Pour analyser l'évolution de ce commerce, de 1974 à 1983, il est nécessaire de préciser l'évolution des prix fixés par décret, en laissant de côté le riz de luxe (dit aussi "riz de table") produit et commercialisé en petites quantités, car il ne concerne qu'une minorité de Malgaches. Nous intéressons essentiellement ici le prix du riz ordinaire malgache ou étranger.

La quasi totalité du riz malgache est collectée sous forme de paddy : la SINPA achetait bien de petites quantités de riz pilonné aux paysans mais cette collecte fut supprimée dès 1977. Cette société préfèrait acheter en effet du paddy et l'usiner ensuite : les rendements à l'usinage (environ 67 %) étant meilleurs que les rendements au pilon (environ 62,5 %). De 1974 à 1977, le marché du paddy malgache collecté, usiné et revendu par la SINPA était sain du point de vue économique (1). Cela peut être vérifié en tenant compte de certains calculs de différentiel des prix du paddy et du riz ordinaire, effectués par le Ministère de l'Economie et du Commerce malgache : ainsi, il était nécessaire que le prix de vente du kg de riz soit environ 14,3 % plus élevé que le prix d'achat des 1,49 kg de paddy nécessaires pour le produire, afin que les commissions à verser aux Fokontany, les frais d'usinage, de magasinage, de transport soient intégrés au prix de vente du riz ; c'était effectivement le cas à l'FMG près, durant cette période. Mais en 1977, l'augmentation du prix du paddy au producteur parallèlement à la diminution du prix du riz au consommateur obligea l'Etat à subventionner largement la vente du riz. J'évalue cette subvention à près de 20 FMG en 1977-78, à 26 FMG en 1979-80 pour 1 kg de riz vendu 55 FMG. Dans la mesure où le prix d'achat du paddy continua à augmenter régulièrement en 1979, 80 et 81, l'augmentation du prix de vente du riz ne fut pas suffisante en 1980 et 81 pour réduire la subvention qui passa à 28 FMG par kg de riz vendu 64 FMG en 1980-81 pour s'abaisser légèrement à 25,5 FMG par kg de riz vendu 75 FMG jusqu'en Mai 1982. On note même que pendant deux années, de Juillet 1979 à Mai 1981, l'Etat a acheté aux paysans les 1,49 kg de paddy nécessaires à l'usinage d'1kg de riz, au prix où ce kg de riz était vendu aux consommateurs (56,72 et

(1) Ce qui n'exclut pas des difficultés de gestion propres à la SINPA.

55 FMG puis 64,18 et 64 FMG), les commissions aux Fokontany, les frais de transport, stockage, et usinage étaient ainsi totalement à la charge de l'Etat.

Si la SINPA préférait acheter aux paysans du paddy plutôt que du riz pilonné, en revanche les consommateurs n'avaient le droit d'acheter aux paysans que du riz pilonné. Ce commerce a subi des variations semblables à celui du riz usiné. Si l'on admet que la retribution du travail de pilonnage doit être approximativement égale à celle du décortiquage mécanique (par exemple 5 FMG par kg au lac Alaotra en 1982) (1), le prix d'achat du riz pilonné doit être supérieur de 8,33 % environ au prix des 1,6 kg de paddy nécessaires pour le produire. La marge de ce commerce fut intéressante de 1974 à 1977 : 11 FMG de bénéfice par kg de riz pilonné pour le paysan, une fois rétribué son travail, par rapport à ce qu'il aurait gagné en vendant directement son paddy. Mais cette marge baissa à partir de 1977 à tel point que de Juillet 1979 à Mai 1981, le travail de pilonnage ne fut même pas rétribué et que les 1,6 kg de paddy nécessaires pour produire 1 kg de riz étaient achetés au même prix que ce kg de riz pilonné (56 et 55 FMG puis 68,8 et 70 FMG).

Comment a évolué le prix du riz importé ? Je n'ai pu connaître le prix d'achat moyen du riz importé, de 1974 à 1977, mais pour la période suivante (1977-mi 1982), un discours du Président RATSIRAKA, rediffusé le 16 Juillet 1980 par la radio nationale, signalait que le riz importé acheté 75 FMG était revendu 55 FMG, ce qui nécessitait une subvention de 20 FMG par kg de riz ; cette subvention était donc légèrement inférieure à celle versée pour la vente du riz malgache pendant cette période (2).

Ces subventions étaient versées à une période où Madagascar subissait une forte crise économique "déficits importants au niveau des opérations globales du trésor : de -7 milliards FMG en 1977, on est passé à - 127 milliards en 1980 et - 115 milliards en 1981.

(1) Informations de C. BLANC-PAMARD (voir bibliographie).

(2) A titre indicatif, le rapprochement entre le coût des importations de riz en 1978-79-80-81 : 49,2 milliards de FMG (Source Ministère de la Coopération française, voir bibliographie) et le tonnage importé ces quatre années : 717.361 tonnes dont 13.235 tonnes de riz don (source SINPA) indiquerait que le prix moyen du kg de riz importé était de 68,5 FMG ou 70 FMG si l'on ne tient pas compte des dons ; ces chiffres sont assez proches de ceux relevés dans la déclaration du Président RATSIRAKA.

La balance des paiements équilibrée en 1978 a connu des déficits importants en 1979 (43,8 milliards FMG), 1980 (58,9), 1981 (49,8)... ceci dû à une détérioration de la balance commerciale et de celle des services. L'amélioration de 1981 traduisait en fait un rationnement des importations. C'est dans cette situation de crise que Madagascar s'est adressée au Fonds Monétaire International (F.M.I.) pour la signature d'un premier accord de confirmation en Juin 1980 qui n'a pu être mené à terme, d'un deuxième accord en 1981 qui a été suspendu en Juin 1981" (1)... Un troisième accord conclu en 1982 exigeait un plan de redressement économique mis en application en Mai 1982. Parmi ces mesures figuraient une dévaluation du franc malgache de 15 % (2) et le quasi doublement du prix du riz au consommateur qui passait de 75 à 140 FMG le kg tandis que le prix du paddy au producteur passait de 47 à 60 FMG le kg.

A partir de cette date, la marché du riz malgache ordinaire usiné est redevenu sain, il aurait même pu être lucratif pour l'Etat pendant 8 mois en 1982 (15 FMG en plus de la marge commerciale normale par kg de riz), si les sociétés chargées de revendre le riz avaient effectivement remboursé cette somme à l'Etat (3). De même le commerce du riz pilonné est redevenu intéressant pour le paysan. Des informations comparables me manquent pour le riz importé mais on peut supposer que l'augmentation du prix du riz à la consommation et le contrôle du FMI rendent très probable l'assainissement identique de ce marché.

b) Les quantités de riz commercialisées

Comment a fonctionné ce système de commercialisation de 1974 à 1983 ? (4)

-
- (1) Ministère de la Coopération Française (voir bibliographie).
 - (2) En 1973, à la suite de la réunion des accords de Coopération franco-malgache, Madagascar avait décidé de quitter la zone franc tout en maintenant une parité fixe avec le franc français (1 FF = 50 FMG). La dévaluation de 1982 aurait dû entraîner la mise en vigueur du taux de change suivant : 1 FF = 57,5 FMG, mais le taux est resté égal à 1 F = 54,7 FMG jusqu'au 30 Sept. 1983 où une nouvelle dévaluation, de fait, a mis en vigueur le taux de change suivant : 1 FF = 60,31 FMG (source : Marchés tropicaux : 14 Oct. 1983 p. 2461).
 - (3) En Novembre 1983, le prix du riz au consommateur est passé à 150 FMG, ce qui a dû rendre à nouveau le marché du riz lucratif.
 - (4) Voir en annexe les quantités de riz commercialisé entre 1974 et 1983.

Un rappel de la démographie, de la production rizicole et de l'organisation administrative de Madagascar est nécessaire pour situer les problèmes. Pour simplifier, les Malgaches produisaient en 1980 : 2.327.000 tonnes de paddy (1) ; si l'on met de côté les quantités nécessaires aux semences, il restait 2 millions de tonnes pour nourrir 9 millions d'habitants soit 222 kg par habitant ou 400 g de riz usiné équivalent à 1 400 calories par personnes et par jour (un record mondial dépassé par quelques rares pays dont la Corée du Nord : 267 kg par hab. et par an, le Laos : 303 kg, la Thaïlande : 394 kg, la Birmanie : 404 kg). La situation n'aurait donc pas été mauvaise, car les Malgaches complètent leur alimentation avec du manioc, des patates, du maïs et dans certaines régions (le sud de l'île), le riz n'est qu'une culture et une nourriture secondaire, mais :

- la population augmente alors que la production rizicole stagne.

- le riz reste la nourriture la moins onéreuse pour les citadins, quand elle est redistribuée par les Fokontany (seul circuit légal jusqu'en 1983, circuit étatique à partir de 1983), c'est donc une nourriture recherchée.

- une très petite part de cette production est commercialisée (2) : un peu plus du dixième de la production entre 1974 et 1980, un vingtième seulement de 1981 à 1983. cette collecte n'a concerné cette dernière décennie que 57 Fivondronana (3) sur 110 et elle fut essentiellement redistribuée à l'intérieur de chacun de ces Fivondronana ; il était rare en effet qu'elle serve au ravitaillement d'autres Fivondronana du même Faritany (4). Seuls ont réellement circulé les paddy des périmètres rizicoles de la SOMALAC et du FIFABE et celui du Fivondronana de Miarinarivo.

(1) Les rendements obtenus à Madagascar sont ceux de la moyenne africaine. Parmi les pays rizicoles (produisant plus d'un million de tonnes de paddy), une douzaine seulement dans le monde ont des rendements supérieurs à 2,5 t/ha.

(2) De 1974 à 83, existaient en fait deux circuits de commercialisation du riz : le circuit légal que l'on pouvait mesurer et le circuit parallèle dont l'ampleur est mal connue.

(3) Les Fivondronana correspondent à des anciennes préfectures et sous-préfectures.

(4) Les Faritany sont les anciennes provinces.

c) La collecte du paddy malgache

Les banques avançaient à la SINPA la trésorerie nécessaire à la collecte du paddy. Compte-tenu des difficultés de gestion rencontrées par la SINPA, il est apparu plus simple, dès 1977, de faire appel aux quatre Sociétés d'Etat (ROSO, SICE, SOMACODIS, COROI) pour s'occuper aussi de cette collecte :

↳ Ces quatre sociétés devaient obtenir chaque année en début de campagne, une avance auprès de l'une des trois banques malgaches : BNI, BTM et BNM.

↳ Mais ces sociétés, qui par ailleurs se plaignaient de ne pas toujours obtenir leur avance dès le début de la campagne, ce qui diminuait leur efficacité commerciale (en particulier en 1983, lorsque les collecteurs privés ont repris leurs anciennes activités), affirmaient tout comme la SINPA, avoir le plus grand mal à se faire rembourser les avances qu'elles fournissaient aux petits transporteurs privés (propriétaires de camions) qui achetaient pour elles le paddy dans les divers centres d'achat de l'Ile. Effectivement, la SINPA et les quatre Sociétés d'Etat collectèrent des quantités de paddy de plus en plus réduites de 1977 à 1982, la première gardant toujours la responsabilité des neuf dixième de la collecte. En 1983, néanmoins, la suspension de tout financement à la SINPA pour la collecte du paddy a laissé le champ libre à ces quatre sociétés qui collectèrent alors 13.398 tonnes de paddy (au lieu de 5.892 tonnes en 1982) soit presque autant qu'en 1977 ; mais ce sont les collecteurs privés (essentiellement dans le Faritany d'Antananarivo) qui, reprenant les activités dont ils étaient évincés depuis 10 ans, dominèrent le marché en collectant 24.493 tonnes de paddy ; il faut compter à part, bien sûr, le FIFABE et surtout la SOMALAC qui ont gardé le monopole de la collecte du paddy sur leur périmètre respectif (93.304 tonnes).

On le voit, c'était un pari risqué en 1974 que laisser à une seule société, le monopole de la collecte du paddy à Madagascar : la SINPA manquait de camions, de magasins de stockage, de sacs d'emballage. En 1975, elle achetait 32 camions, mais elle était bien obligée de collaborer avec des transporteurs privés pour chercher le paddy dans tous les centres d'achat. Deux silos d'une contenance de 20.000 tonnes furent construits, mais plus tard, l'un à Antananarivo l'autre à Toamasina. Deux sociétés malgaches, la FITIM et la SIFOR,

qui produisaient des sacs ne purent répondre à l'ensemble de la demande en 1976, de sorte qu'il fallut utiliser aussi des sacs d'importation pour emballer le riz. Les autres Sociétés d'Etat connurent aussi ces problèmes mais de façon moins aiguë, car leur rôle était plus réduit. La souplesse nécessaire à un service national de ce type était bien difficile à acquérir : ainsi, alors que l'Etat malgache avait pour ambition de créer un centre d'achat par Fokontany (11.393 Fokontany dans toute l'Ile, soit environ 10.000 centres d'achat si on laisse de côté les Fokontany formés de quartiers urbains, pour ne garder que la zone rurale), il n'était créé que 6 000 centres d'achat en 1975, selon l'un des responsables de la SINPA. Les centres d'achat se réduisaient le plus souvent à la construction d'un magasin où les Fokontany (1) stockaient le paddy à vendre, mais ces magasins n'étaient pas toujours accessibles aux camions ou bien contenaient trop peu de riz pour que la SINPA juge rentable de payer son transport, si bien que le nombre des centres d'achat diminua encore les années suivantes. La SINPA n'en conserva que 2 000 auxquels il faudrait ajouter les centres créés par les quatre Sociétés d'Etat chargées de la collecte du paddy à partir de 1977. La diminution des centres d'achat semble la principale cause de la diminution du tonnage commercialisé dans le circuit légal et peut-être même de la baisse de la production rizicole dans les zones éloignées où les riziculteurs ne trouvent pas d'autres acquéreurs pour écouler leur récolte dans le circuit légal (vente directe de riz pilonné par le producteur) ou dans le circuit parallèle.

On peut espérer que la présence de petits collecteurs privés redonnera de la souplesse au marché et que des Fivondronana fermés au commerce du paddy par manque de collecteurs redeviendront actifs. Par ailleurs, la présence des quatre Sociétés d'Etat achetant le paddy à un prix fixé par l'Etat devrait décourager, selon une responsable de la Banque centrale, les achats de paddy à des tarifs trop bas, comme c'était souvent le cas avant 1974, lorsque la collecte du paddy était totalement privée. Bien évidemment cette "balise" ne peut jouer que dans les zones où il y a concurrence effective entre Sociétés d'Etat et Sociétés privées, et dans de nombreuses régions où les villages sont situés sur des routes difficilement carrossables, les collecteurs privés, plus dynamiques que les Sociétés d'Etat, risquent de se retrouver seuls à fixer les prix ; contrôler la fraude reste donc une énorme tâche pour l'Etat.

(1) La SINPA et les Sociétés d'Etat devaient verser 2 FMG par kg de paddy collecté au Fokontany pour le travail de regroupement du paddy.

d) La vente du riz

Généralement tout le paddy collecté est usiné. Dans certains cas, le paddy est conservé tel quel dans le magasin du centre d'achat et redistribué ensuite par le Fokontany aux familles qui manquent de riz à la soudure. Le Fokontany rembourse alors l'avance faite par la Société d'Etat ainsi que les intérêts pour l'argent immobilisé. Le paddy est usiné dans des rizeries situées dans les chefs-lieu de Fivondronana. Jusqu'en 1977, la SINPA décidait des quantités à usiner et des dates d'usinage ; puis le Ministère des Transports, du Ravitaillement et du Tourisme (MTRT) fut chargé de faire ces choix transmis à la SINPA et aux Sociétés d'Etat par les chefs de Faritany, en fonction des besoins des consommateurs.

Une fois usiné, le riz malgache, tout comme le riz d'importation est redistribué par l'intermédiaire exclusive de coopératives des Fokontany, de celles de partis politiques, ou par des collectivités agréées, la SINPA et les Sociétés d'Etat étant responsables de ce commerce. En 1983, le paddy collecté par le secteur privé a été vendu directement aux consommateurs, seul était fixé un prix plafond : 300 FMG le kg de riz. Les responsables de la commercialisation espèrent que le prix du riz vendu dans les Fokontany (150 FMG fin 1983 à Antananarivo, plus le prix du transport du centre de vente au Fokontany) empêchera le dérapage des prix du riz du secteur privé ; mais ce système ne peut fonctionner que si tout risque de pénurie est écarté, ce qui n'est pas le cas et lors de la dernière pénurie, qui a eu lieu à Antananarivo à Noël 1983, le prix du riz flambé sur les marchés.

Le commerce du riz contrôlé directement par l'Etat n'est donc plus exclusif, il est par ailleurs moins pesant pour l'économie nationale depuis que l'Etat ne fournit plus de subventions comme c'était le cas entre 1977 et 1982. Le commerce du riz d'importation reste néanmoins totalement à la charge de l'Etat y compris les frais de transport et de stockage. La SINPA et les quatre Sociétés d'Etat qui vendent ce riz doivent rembourser le produit de ces ventes à l'Etat, mais il semble bien difficile de conserver une gestion saine de ce commerce. Fin 1983, la Banque Centrale de Madagascar tentait de vérifier, bateau par bateau, depuis 1974, la répartition de la redistribution du riz importé entre ces sociétés ; mais il s'agissait surtout d'améliorer la gestion actuelle de ce commerce, en répartissant avant

chaque arrivée de bateau, les tonnages de riz à vendre dans les différents Fivondronana, entre la SINPA et les quatre Sociétés d'Etat.

II - LA DISTRIBUTION DU RIZ A ANTANANARIVO ET SA BANLIEUE

a) Les quantités de riz consommées

Les informations concernant les quantités de riz distribuées à la population ont été obtenues auprès de l'un des responsables des silos d'Antananarivo. Ces silos remplacent, depuis 1983, près d'une vingtaine de points de vente ouverts entre 1974 et 1975 dans la ville d'Antananarivo, sa proche banlieue et dans les chefs-lieux des Fivondronana voisins. En 1984 ne fonctionnaient plus, à côté des silos (contenance 20 000 tonnes) que quatre points de redistribution en ville et trois dans la proche banlieue (Sabotsy - Mahmena, Itoasy et Fenoarivo) pour approvisionner régulièrement neuf des dix-huit Fivondronana du Faritany d'Antananarivo : 80 % des quantités de riz vendues aux silos d'Antananarivo étaient en effet consommées dans ces neuf Fivondronana en 1982 et 1983, il restait néanmoins 20 % des ventes qui concernaient occasionnellement d'autres Fivondronana en particulier ceux d'Antsirabe et de Miarinarivo. Les neuf Fivondronana sont situés dans un rayon inférieur à 100 km de la capitale et comptent, d'après le recensement administratif de 1983, 1.800.229 h (1). J'ai calculé les quotas du riz auxquels cette population avait droit, à raison de 275 g de riz par personne et par jour soit 180.697 tonnes en 1983, ce qui est proche à 5 % près des quotas calculés par la SINPA en fonction, très certainement, d'un chiffre de population légèrement inférieur soit 169.985 tonnes de riz. En fait ces quotas ne sont jamais complètement utilisés parce qu'une partie de la population possède des rizières ou cultive elle-même du riz, parce que les consommateurs les plus aisés préfèrent acheter à un prix plus élevé du riz chez les commerçants privés (même si ce commerce était interdit jusqu'en 1983) pour ne pas faire la queue, et pour obtenir du riz malgache de plus en plus rarement vendu dans les Fokontany, enfin

(1) Notons que d'après ce recensement, Madagascar compterait 11.233.485 hab. en 1983, ce qui semble un peu élevé par rapport aux projections faites à partir du dernier recensement qui, pour 1982, estimait à 9.600.000 hab. la population malgache.

parce que les pénuries empêchent aussi les habitants d'acheter les quotas de riz auxquels ils ont droit, à certaines périodes. Ainsi les neuf Fivondronana répertoriés ont acheté 90.609 tonnes de riz en 1982 et 107.715 tonnes en 1983 soit entre 50 et 60 % du tonnage de riz auquel ils avaient droit.

Une forte proportion de ce riz est importée : 84.713 tonnes en 1982 et 87.710 tonnes en 1983 soit 86 % du tonnage de riz vendu ces deux années, dans les neuf Fivondronana, les 14 % restants correspondant à des ventes de riz malgache. La population des neuf Fivondronana qui représente 16 % de la population malgache a donc consommé en 1982 et 1983 le tiers du riz importé ces deux années. Il est peut-être utile de rappeler que le riz d'importation est très peu apprécié des consommateurs, la population s'en contente parce qu'il coûte deux fois moins cher que le riz malgache vendu jusqu'en 1983 dans le circuit parallèle puis légalement chez les commerçants privés, mais il est sûr que personne ne regrettera cette denrée, si le Gouvernement malgache parvient à relancer la production et surtout la commercialisation rizicole nationale pour supprimer les importations.

b) L'exemple de cinq Fokontany d'Antananarivo, leur situation en 1984.

Les informations fournies par cinq Tananariviens désignés par les lettres A, B, C, D et E, dont les situations sont généralement modestes et qui résident dans 5 des 189 Fokontany de la ville permettent une première analyse de l'organisation de la redistribution du riz par les coopératives des Fokontany.

Début Février 1984, ces cinq personnes achetaient le riz dans leur Fokontany 165 FMG le kg (riz vendu 148,5 FMG le kg aux silos pour être revendu 150 FMG à la population, les Fokontany recevant ainsi une commission de 1,5 FMG par kg, à ce prix s'ajoutait celui du transport : 15 FMG par kg). Ce prix venait, semble-t-il d'être unifié pour toute la ville ; deux semaines plus tôt, le prix du kg de riz oscillait encore entre 150 et 165 FMG dans les Fokontany de A, B, C, D, E.

Toutes ces personnes venaient de traverser une période de pénurie (avant Noël 1983) plus ou moins longue selon les Fokontany et toutes se plaignaient de pesées mal faites aux silos (où les cinq Fokontany s'approvisionnaient depuis quelques mois), qui entraînaient des

difficultés de trésorerie pour les Fokontany, difficultés répercutées d'une façon ou d'une autre sur les consommateurs.

Le tableau ci-dessous indique, pour Janvier 1984, le nombre d'habitants dans les cinq Fokontany, les quotas de riz auxquels ils ont droit, l'équivalent de ces quotas en sacs de 70 kg de riz, enfin le nombre de sacs de riz vendus effectivement dans chaque Fokontany et le calcul de la ration individuelle quotidienne en fonction des ventes.

RAVITAILLEMENT EN RIZ DANS CINQ FOKONTANY D'ANTANANARIVO

JANVIER 1984

Fokontany de	Nbre d'hab. recensés en 1983	Quota de riz du Fokontany (en kg) 0,275 kg x nb d'hab.	Equivalent du quota en sacs de 70 kg de riz	Nb de sacs de 70 kg effectivement vendu chaque jour	Calcul de la ration quotidienne individuelle en fonction des ventes(
A	2 500	688	10	10	280
B	2 000	550	8	10	285
C	2 000	550	8	7	245
D	6 300	1 733	25	15	166
E	3 000	825	12	11	256

Les situations sont très variées : le Fokontany de B achète plus de riz qu'il ne le devrait, apparemment sans problème, celui de A achète exactement le quota qui lui revient, les autres en achètent moins. Mais ces quotas n'ont guère de rapports avec la réalité et A, B, C, D, E nous ont assuré que, sauf en période de pénurie, ils ont toujours eu le droit d'acheter 400 g de riz par personne et par jour (c'est à dire le quota d'avant 1982)

et A a même toujours eu le droit d'acheter 500 g de riz par personne et par jour. Apparemment, personne n'a entendu parler du quota de 275 g/pers./jour. Selon ces informateurs,

tous les Tananariviens qui peuvent payer leur riz sont donc assurés de consommer 1 400 calories par jour (350 calories pour 100 g de riz) sur les 2 500 calories nécessaires à un adulte, sauf en période de pénurie.

La possibilité d'acheter effectivement 400 g de riz par personne et par jour s'explique de plusieurs façons :

- d'abord certaines familles ne viennent jamais acheter de riz, on les repère parce qu'elles ne retirent pas les carnets de rationnement distribués aux familles depuis 1981. Le nombre de ces familles varie selon les quartiers : chez A qui réside dans un quartier plutôt pauvre, chaque famille va chercher son carnet, chez B et E il resterait quelques carnets non distribués, mais chez D qui réside dans un quartier de fonctionnaires, une centaine de familles ne viennent pas chercher leur carnet parce qu'elles bénéficient de quotas de riz obtenus par des groupements professionnels.

- ensuite, certaines familles possèdent des rizières dans les alentours (et) ou ont les moyens d'acheter du riz malgache dans le circuit privé (en Janvier 1984, B achetait 350 FMG le kg de riz malgache, qui n'aurait pas dû coûter plus de 300 FMG, on n'était pourtant pas en période de pénurie, mais simplement en période de soudure - de Novembre à Mai).

- enfin et ce phénomène montre l'ampleur de la pauvreté à Antananarivo, B, C et E nous ont affirmé qu'ils avaient la possibilité d'acheter un peu plus de riz qu'à l'habitude en fin de mois quand les familles les plus démunies doivent attendre le salaire mensuel pour acheter à nouveau du riz. Ces achats se font parfois légalement et sont inscrits sur le registre des ventes du Fokontany, ils se font parfois illégalement en empruntant ou en louant le carnet de rationnement d'une famille démunie d'argent. Pour empêcher les familles d'acheter plus de riz que le quota réglementaire, le Fokontany de D achète toujours moins de riz en fin de mois.

Les pénuries de riz ne semblent pas trop fréquentes si l'on se réfère aux souvenirs de ces cinq personnes : la plus ancienne date de 1972, juste avant l'avènement de général RAMANANTSOA, donc avant que le commerce du riz n'ait été pris en charge par l'Etat ; les pénuries ne seraient apparues qu'en 1981, on se souvient essentiellement des pénuries de Septembre 1981, Septembre 1983, Décembre 1983, mais D évoque une pénurie qui a duré de Novembre 1977 à Mars 1978 et

rappelle que le ravitaillement est toujours plus difficile lors de la période de soudure annuelle, c'est à dire de Novembre à Avril, date de la récolte du riz malgache. Les citadins n'auraient été rationnés qu'à partir de 1981, auparavant chacun achetait selon ses besoins, même si à partir de 1977, tous les achats de riz étaient inscrits dans un carnet ordinaire appartenant à chaque famille, dans bon nombre de Fokontany. Néanmoins, il semble que le fait de s'approvisionner obligatoirement chez le commerçant agréé par son Fokontany ait empêché certaines familles de faire des stocks de riz malgache, notamment à partir de l'époque où ce riz est devenu moins abondant dans le circuit légal donc susceptible d'être revendu dans le circuit parallèle. Il faut noter aussi qu'en plus des pénuries générales, se créent des pénuries locales liées à des difficultés de trésorerie des Fokontany qui pour des raisons diverses n'ont pas les moyens d'avancer une somme suffisante pour acheter aux points de vente de la SINPA le nombre de sacs de riz nécessaires à la consommation quotidienne de leur population. Ces Fokontany achètent alors un ou deux sacs en moins jusqu'à ce que des cotisations diverses permettent à nouveau de faire l'avance.

Avant d'analyser l'évolution de l'organisation du ravitaillement dans les Fokontany, de 1974 à 1981, il est utile de montrer dans quel contexte économique les Tananariviens achètent leur riz quotidien en comparant d'abord le prix du riz à ceux de quelques autres denrées de base et en replaçant ensuite les achats de riz dans le budget mensuel d'une famille.

Les denrées de base étudiées sont le riz, le maïs, le manioc, les patates douces et le pain. Seul le riz est commercialisé par l'Etat, les autres denrées sont achetées dans le commerce privé. J'ai relevé le prix de ces denrées, celui des combustibles nécessaires pour les cuire, la durée de cuisson des aliments, le pourcentage de déchets de certaines de ces denrées, enfin la valeur calorique et particulièrement le poids en protéines de ces aliments. Il aurait été certainement utile de multiplier ces mesures, mais mon ambition consiste seulement ici à avoir une idée relativement juste du prix de ces denrées prêtes à être consommées en fonction de leur apport calorique. Le riz (acheté dans les Fokontany) constitue de très loin la denrée la moins chère pour un bon apport en protéines :

145 FMG pour la ration calorique quotidienne d'un adulte (2 500 calories) (1), le maïs situé en deuxième position coûte largement deux fois plus cher que le riz : 325 FMG pour 2 500 calories avec un meilleur apport en protéines,⁽²⁾ puis vient le manioc qui coûte 380 FMG avec très peu de protéines et les patates douces qui coûtent 500 FMG en n'offrant guère plus de protéines que le manioc,⁽³⁾ Quant au pain, son prix est moins élevé que celui des patates douces: 455 FMG pour 2 500 calories avec un apport en protéines légèrement inférieur au riz.

Un des cinq informateurs a bien voulu me donner un aperçu de son budget familial mensuel : A est un étudiant de 23 ans, il a à sa charge un frère et une soeur plus jeunes. En 1983, il avait obtenu une bourse d'étudiant de 202.500 FMG soit 16.875 FMG par mois à laquelle s'ajoutaient des secours irréguliers d'amis et les revenus de petits travaux (gardiennage épisodique de voitures la nuit), il a donc pu compter, non sans quelques acrobaties financières, sur un revenu mensuel de 28.000 FMG. C'est une situation très banale à Antananarivo puisque le SMIG est égal à 17.679 FMG par mois depuis le 7 Janvier 1984. Sur ces 28.000 FMG mensuels, 5.000 FMG étaient dépensés pour le logement, 17.530 FMG pour la nourriture et 5.470 FMG pour l'entretien et les fournitures scolaires. On peut noter que la principale source de dépense, le riz (8 100 FMG soit 28 % du budget) fournit à chacun de ces 3 jeunes adultes 2 100 calories par jour sur les 2.300 qu'ils peuvent espérer consommer avec les quelques achats de légumes, pain, huile, viande. C'est un exemple de légère sous-alimentation, compte-tenu de l'importance des activités intellectuelles et physiques de ces jeunes qui sont étudiants ou lycéens et qui parcourent quotidiennement une dizaine de kilomètres pour se rendre en cours. Par ailleurs, l'apport en protéines d'origine animale est pratiquement nul. Ce cas est banal, l'insuffisance alimentaire fait en effet partie de la vie quotidienne des petites gens d'Antananarivo qui déclarent avec naturel "lorsque nous manquons d'argent ou lorsqu'il y a pénurie de riz au Fokontany, nous avons faim..."

(1) Il faudrait naturellement ajouter à cette ration, des protéines d'origine animale, mais la viande (800 FMG le kg) le lait (200 FMG le litre), les oeufs (90 FMG pièce) coûtent cher.

(2) Ceci est essentiellement dû à la durée de la cuisson du maïs (150 mn au lieu de 20 mn pour le riz) soit une dépense de près de 190 FMG de combustible au lieu de 25 FMG pour le riz. En revanche, le prix d'achat de la ration calorique de maïs n'est guère plus élevé (136,5 FMG) que celui du riz (117,5 FMG), en janvier 1984.

(3) Compte-tenu des déchets, 2 500 calories fournies par du manioc coûtent 304,5 FMG et l'équivalent fourni par des patates douces 405 FMG (janvier 1984). A ces dépenses s'ajoutent entre 75 FMG et 95 FMG de combustible.

c) L'organisation du ravitaillement dans les Fokontany de 1974 à 1983.

On peut distinguer trois périodes : Pendant les deux premières périodes, le prix du riz était strictement contrôlé et l'on ne constatait pas de pénuries, mais alors que de 1974 à 1977 l'approvisionnement était généralement pris en charge dans chaque Fokontany par un commerçant agréé, ce commerce passait peu à peu, entre 1977 et 1981, sous le contrôle direct de la commission des "vatoeka" (ravitaillement) dans la plupart des Fokontany. La troisième période (1981-1983) était caractérisée par le rationnement de la population et par des crises de pénurie qui ont affecté le riz et d'autres produits de base comme le sucre, l'huile et le savon.

Pendant la première période (1974-1977) le prix du riz n'était pas, on l'a vu, subventionné par l'Etat. D'après les témoignages de A, B, C, le riz était vendu chaque jour sauf le Dimanche dans chaque Fokontany par un commerçant agréé. Ce commerçant s'approvisionnait au point de vente de la SINPA le plus proche et sa marge bénéficiaire devait s'élever à 1,5 FMG par kg. Aucun témoin ne se souvient de pénuries, en revanche A, B, et C se souviennent de pénibles queues d'attente chaque matin, à partir de 5 heures, voire 3 heures devant le magasin qui ouvrait à 6 heures. Tout le riz était généralement vendu entre 7h30 et 9 heures ; le commerçant, débarrassé du riz qui encombrait son magasin, s'occupait ensuite de la vente plus lucrative d'autres marchandises et les clients imprudents qui arrivaient trop tard pour acheter du riz apprenaient à leur dépens à se lever tôt. Ces commerçants ne vendaient du riz qu'aux habitants du Fokontany qu'ils connaissaient bien et n'en servaient les étrangers que s'il en restait, ce qui était rare. Il était tout à fait possible (malgré la loi) d'acheter du riz dans les marchés de la ville à toute heure de la journée, on n'y faisait pas de queue, mais les consommateurs craignaient de se faire voler sur le poids, ce qui n'était pas le cas chez les commerçants agréés des Fokontany, qui à cette époque, vendaient surtout du riz malgache comme sur les marchés.

A partir du décret 77.037 du 16.2.1977 (1), les Fokontany ont essayé le plus souvent d'organiser eux-mêmes la vente du riz :

(1) Ce décret fixe les règles de fonctionnement administratif, les attributions et les responsabilités des Collectivités décentralisées et en particulier celles des Fokontany.

ce fut le cas chez A et E ; en revanche, chez B, C et D, les commerçants agréés ont continué à approvisionner la population, jusqu'en 1979 chez B, 1980 chez C et 1983 chez D. A partir de 1977, la population fut recensée chaque année et dans bon nombre de Fokontany, on demanda aux familles d'acheter des carnets ordinaires (tamponnés de la commission "vatoeka") pour y inscrire leurs achats de riz. De nombreuses familles commencèrent à acheter du riz dans le circuit parallèle dont l'accès apparaissait plus difficile qu'à la période précédente. Il s'agissait de se soustraire aux fréquentes queues d'attente que connaissaient par exemple les habitants des Fokontany de A et B, mais surtout il s'agissait d'acheter du riz malgache qui devenait plus rare dans le circuit légal (à cette époque 50 % du riz commercialisé était importé). C se souvient ainsi avoir acheté du riz malgache à 100 FMG le kg quand le riz vendu dans les Fokontany coûtait 65 FMG (55 FMG plus, semble-t-il, 10 FMG de transport par kg). Ces transactions étaient interdites mais personne ne se souvient de sanctions prises contre les fraudeurs.

La troisième période débute en 1981 avec la mise en circulation des carnets de rationnements annuels du Ministère des Transports, du Ravitaillement et du Tourisme. Ces carnets auraient été distribués en Février chez D et E et en Octobre chez A, B et C à des prix variables (entre 110 FMG et 4 500 FMG par carnet annuel). Cette note sur les prix des carnets me permet d'évoquer la grande perplexité de mes interlocuteurs face aux différences de prix du riz d'un Fokontany à l'autre. J'ai déjà noté que le prix du riz au consommateur, promulgué par décret tient compte d'une commission à verser au Fokontany, commission toujours égale à 1,5 FMG par kg en 1984, qui permet de rétribuer la ou les personnes qui distribuent le riz, quelques heures chaque jour, sauf le Dimanche (manipulation, pesée, inscription des quantités vendues en face du nom de l'acheteur sur le registre du commerce et inscription de ces quantités sur le carnet de rationnement de la famille, enfin encaissement et comptabilité) mais il faut payer aussi le prix du transport du riz, du point de vente de la SINPA au Fokontany (essence, salaire du transporteur qui manipule les sacs et qui le plus souvent paie aussi le chargement avec une avance versée par le Fokontany). Ce prix est parfois inclus dans celui du kg de riz proportionnellement ou non à la quantité vendue (par exemple C payait en 1977, 5 FMG de transport pour 1 kg de riz,

et 10 FMG pour 5 kg ; chez A le Fokontany, bien organisé, avait demandé aux familles de choisir en 1981 entre une cotisation annuelle de 3 000 FMG et une augmentation de 5 FMG par kg de riz). Ce transport pouvait aussi être payé intégralement ou non par des cotisations mensuelles (ce fut le cas chez C où toutes les familles ont payé une même cotisation, quelle que soit leur taille, de 1980 au début de 1983) ou par des cotisations annuelles (le versement de 4 500 FMG pour obtenir un carnet de rationnement chez B est une cotisation déguisée) ou par des cotisations irrégulières (chez B, toute nouvelle famille, arrivant au Fokontany, doit payer 800 FMG pour avoir le droit d'y acheter du riz, chez C le Fokontany a organisé, fin Décembre 1983, une quête en nature pour renflouer les finances de la commission des "vatoeka"). Il va sans dire que les cotisations exceptionnelles ne sont guère appréciées des habitants qui essaient de s'y soustraire et qui réussissent parfois. Dans le cadre de cette brève enquête, on peut aussi signaler les difficultés fréquentes de gestion (sauf dans le Fokontany de D) portant sur le salaire de ceux qui distribuent le riz, sur le prix de son transport et sur les éventuelles erreurs de pesage au point de vente. Ces difficultés rendent les habitants soupçonneux, mais des structures démocratiques existent aussi pour permettre à la population de contrôler un peu cette gestion : ainsi B qui est une jeune fille, fait partie de la commission des "vatoeka" de son Fokontany, sans parvenir néanmoins à bien comprendre la gestion du ravitaillement de son quartier, et A et D défendent malgré certaines critiques, l'organisation démocratique du ravitaillement dans leur Fokontany. Si toute la population d'un même Fokontany appartient généralement à la même coopérative, il arrive que se soit créé, de surcroît, une autre coopérative liée à une cellule politique. C'est le cas dans 2 des cinq Fokontany observés ici. Il s'agit de deux COPAREMA relevant du parti politique du président RATSIRAKA : l'AREMA. Chez B, cette coopérative est mal gérée, les gens qui y sont inscrits aimeraient revenir à la coopérative du Fokontany, mais c'est une décision très gênante à prendre semble-t-il, sur le plan social. En revanche, chez C, la COPAREMA est très appréciée puisque même ceux qui n'y sont pas inscrits peuvent y acheter du riz et d'autres produits de base et ces achats ne sont pas inscrits sur les carnets de rationnement comme c'est l'habitude.

Evoquons enfin le rôle joué par les Fokontany dans la distribution de ces produits de base : savon, huile et sucre.

L'huile fut vendue exclusivement dans les Fokontany de 1981 à Novembre 1982 (chez B) à Avril 1983 (chez A). A se souvient avoir manqué d'huile pendant 3 mois. Ce produit fut ensuite mis en vente libre, mais le Fokontany de B en a vendu jusqu'en Septembre 1983 par exemple et l'un des responsables du Fokontany de D regrette de ne plus pouvoir en obtenir aisément ce qui permettrait au Fokontany de faire quelques bénéfices supplémentaires. Le partage de l'huile se faisait avec une relative équité entre les familles, à chaque livraison : chez A une famille de 3 personnes avait droit à un quart de litre d'huile et les familles les plus nombreuses avaient droit à un litre ; chez B chaque famille recevait autant d'huile, quelle que soit sa taille. Un litre d'huile coûtait 450 FMG en 1982, il coûte 570 FMG à 600 FMG dans le commerce privé en 1984.

Les pénuries de sucre furent plus courtes, elles durèrent un an de la fin 1981 à la fin 1982 ; le sucre était alors vendu exclusivement dans les Fokontany à des prix variant entre 200 et 250 FMG le kg. Actuellement, le sucre produit à Madagascar, coûte entre 260 et 265 FMG.

Le savon est resté en vente exclusive dans les Fokontany de Septembre 1981 à Avril 1983, mais la pénurie s'est poursuivie toute l'année 1983, l'une des deux savonneries de Madagascar n'ayant pas fonctionné cette année là. Les livraisons avaient lieu tous les quinze jours ou tous les mois, mais l'attente pouvait être plus longue. En deux ans, le prix du savon est passé de 140 FMG à 180 FMG. Le Fokontany de D vend toujours du savon, en s'arrangeant avec les gérants des deux magasins M (chaîne d'Etat) du secteur qui lui livrent leurs quotas de savon. Ce commerce permet au Fokontany de faire quelques bénéfices supplémentaires et de subventionner les commissions sociales et éducatives du quartier.

Ce fait m'a suffisamment étonnée pour que j'essaie de savoir si la lourde charge économique impartie aux Fokontany n'était pas ressentie par certains responsables comme un atout : la vie matérielle des habitants est ainsi en grande partie contrôlée et les bénéfices réalisés sur les ventes permettent de développer des activités sociales locales. Je n'ai pas rencontré d'autres responsables que celui du Fokontany de D, mais selon mes informateurs, les responsables auraient des positions nuancées face à cette charge et à ce pouvoir ; en revanche, tous les consommateurs préfèrent ne pas

être trop liés à leur Fokontany et acheter dans le commerce privé : seuls les pénuries et les risques de dérapage des prix leur apparaissent des arguments raisonnables pour laisser aux Fokontany une fonction de ravitaillement.

Ce tableau du ravitaillement à Antananarivo, reste extrêmement partiel et partial compte-tenu du très petit nombre d'informateurs rencontrés. Il laisse cependant apparaître que ce thème de recherche est foisonnant de vie et qu'il pourrait être pris en charge avec intérêt par des chercheurs malgaches de disciplines diverses : démographes, sociologues, économistes, géographes et nutritionnistes par exemple.

III - LE POINT DE LA SITUATION EN OCTOBRE 1984

Une courte mission effectuée à Madagascar en Octobre 1984 me permet d'ajouter quelques informations fournies par des responsables du Ministère des Transports, du Ravitaillement et du Tourisme (MTRT), des responsables de la SINPA et quatre des cinq Tananariviens interrogés en Janvier 1984.

La situation a évolué en six mois, vers une privatisation quasi complète du commerce du riz malgache et un maintien de la gestion étatique du riz importé. On peut espérer que la privatisation de la collecte du paddy et de la vente du riz malgache s'est accompagnée d'une augmentation des quantités commercialisées mais les Services du MTRT ne peuvent plus fournir de Statistiques comme pour les dix dernières années car les collecteurs refusent souvent de déclarer les quantités de paddy achetées aux paysans. Les quantités de riz importé continuent de baisser : 354.126 tonnes en 1982, 174.870 tonnes en 1983, 92.316 tonnes fin Septembre 1984 dont à peine la moitié achetée au prix réel, le reste faisant l'objet de dons ou de paiements à long terme. Une importation de 30.000 tonnes de riz supplémentaire dépendait début Octobre de l'accord du FMI.

Cette transformation très importante de la politique de commercialisation du riz concerne trois acteurs sociaux principaux : les commerçants, les paysans vendeurs de paddy, les consommateurs urbains.

a) Les commerçants

Comme en 1983, les quatre Sociétés d'Etat : SICE, SAMACODIS, COROI, ROSO et tous les collecteurs privés qui en ont fait la demande ont été responsables en 1984, de la collecte du paddy malgache ; de plus la SINPA a été à nouveau autorisée à participer à cette collecte. Le prix-plancher du kg de paddy au producteur était fixé à 75 FMG, mais les commerçants et les responsables du MTRT affirment que les paysans ont pu très souvent imposer un prix supérieur (jusqu'à 125 FMG) ; les besoins en riz des consommateurs urbains ont pu effectivement favoriser une telle surenchère mais on peut se demander pourquoi celle-ci n'a pas eu lieu dès 1983. De toute façon, ces informations sont difficilement vérifiables puisque seule la SINPA a déclaré systématiquement tous ses achats de paddy (soit 10.000 tonnes de Mai à Septembre 1984 et 1 000 tonnes encore espérées en Octobre). S'il n'est pas facile de contrôler tous les petits collecteurs privés, on peut s'étonner néanmoins que les quatre Sociétés d'Etat aient pu s'opposer au contrôle de l'Etat (ce qui n'avait pas été le cas en 1983) et surtout qu'elles aient pu tout comme la SINPA, refuser de vendre leur riz usiné à l'Etat sous prétexte que le prix imposé (195 FMG le kg) était trop faible. Une telle attitude semblait inenvisageable en 1983. Par ailleurs, ce prix me paraît convenir pour tous les paddy achetés à moins de 92 FMG le kg. En effet, en tenant compte des documents fournis par le Ministère de l'Economie et des Finances, j'avais calculé qu'il fallait que le prix du kg de riz vendu au consommateur soit le double du prix du kg de paddy acheté au producteur pour que le collecteur -rizier - magasinier - transporteur couvre ses frais et reçoive un salaire pour son travail. N'était-il pas possible d'exiger qu'au moins une partie du paddy collecté par ces Sociétés soit vendue à l'Etat ? Quoiqu'il en soit, tout le paddy malgache collecté en 1984 a été ou sera revendu à des commerçants privés à des prix qui ont oscillé entre 240 FMG le kg de riz en Août à Antsirabe et 270 FMG en Octobre à Antananarivo par exemple et qui atteindront ou même dépasseront le prix-plafond fixé par l'Etat (300 FMG) au moment de la soudure comme ce fut le cas en Janvier 1984 quand le prix du kg de riz était de 350 FMG le kg chez les commerçants privés. (1)

(1) Un informateur de la SINPA signalait qu'un commerçant de Farafangana (zone déficitaire en riz dans le sud-est de l'île) avait eu l'autorisation de son Fivondronana pour acheter du riz usiné à la SINPA, à Antananarivo, afin de le revendre, dès Octobre, à 350 FMG le kg aux consommateurs de sa région.

Ainsi le MTRT ne connaît pas exactement les quantités de paddy ou de riz usiné malgaches réparties sur le territoire, il n'a donc pas les moyens d'imposer le déplacement de ces stocks en fonction des besoins de la population et craint les rétentions de stocks qui feront monter le prix du riz s'il ne peut mettre sur le marché en lieu et temps voulus du riz commercialisé par l'Etat à un prix moins élevé que celui du commerce privé (riz vendu 200 FMG au silos d'Antananarivo en Octobre 1984, par exemple).

La collecte du paddy et le commerce du riz semblent donc redevenus des affaires lucratives pour les commerçants.

b) Les paysans

Si les informations fournies par le MTRT et la SINPA sont vérifiées, les paysans ont bien vendu leur paddy en 1984, ce qui devrait se traduire par une relance des investissements et (ou) de la consommation des paysans concernés et ce qui constitue un encouragement à produire davantage l'année suivante. Ce serait une conséquence heureuse de la privatisation de la collecte du paddy, au moins à court terme.

c) Les consommateurs urbains

Ceux qui ont des revenus modestes sont les perdants de la nouvelle politique de ravitaillement en riz, sauf si l'on escompte une problématique relance des entreprises par les commerçants enrichis, ce qui assurerait travail et revenus aux plus démunis. Pour ceux qui peuvent payer le riz au prix fort, en revanche, la privatisation du commerce du riz malgache a probablement permis de collecter davantage de paddy donc de limiter certaines pénuries.

L'Etat commercialise moitié moins de riz qu'en 1983 : 92.316 tonnes importé de Janvier à fin Septembre 1984, auxquelles s'ajoutent 18.000 tonnes venues de la SOMALAC et vendues à l'Etat par l'intermédiaire de la SINPA à un prix raisonnable et éventuellement 30.000 tonnes qui seront importées d'ici la fin de l'année, si le FMI donne son accord, soit au mieux 140.000 tonnes contre 264.111 tonnes en 1983 et bien davantage encore l'année précédente (voir annexe). A Antananarivo, les quotas en riz par jour et par habitant vendus par les Fokontany sont passés de 275 g en Janvier à 125 g en Juillet, Août, Septembre pour remonter à 160 g en Octobre avec le début de la période de soudure. Mais ces quotas restent

bien théoriques (je l'ai montré page 10) et il est plus utile de comparer les achats de riz aux silos d'Antananarivo par les Fokontany de la capitale et ceux des neuf Fivondronana environnants : en 1982, ces Fokontany ont acheté 90.609 tonnes, et du 1er Janvier au 30 Septembre 1984 33.300 tonnes, la plus grosse vente mensuelle étant celle de Septembre avec un peu plus de 5 000 tonnes ; même si l'on prévoit une augmentation de ces achats à 7 puis 8 puis 9 tonnes en Octobre, Novembre, Décembre pour la période de soudure, la quantité annuelle achetée ne dépassera pas 54 000 tonnes soit la moitié des achats effectués en 1983, à une période où le commerce privé du riz était pourtant déjà redevenu légal. Il semble, en effet, d'après quelques entretiens avec des familles modestes qui achètent dans leurs Fokontany d'Antananarivo tout le riz auquel elles ont droit que depuis plusieurs mois il est difficile d'obtenir plus de 200 g de riz par jour et par personne (au lieu de 400 g les années précédentes), elles doivent donc acheter le reste chez les commerçants privés. Les conditions de vie deviennent inacceptables pour beaucoup de Tananariviens : le SMIG n'a pas augmenté depuis Janvier 1984 (17.679 FMG par mois) tandis que le prix du riz dans les Fokontany passait de 150 FMG le kg en Janvier, à 172 FMG en Avril et 200 FMG en Juin (plus 10 à 15 FMG pour le prix du transport des silos au Fokontany) soit une augmentation de 33 % en six mois pour 700 calories par jour et par personne tout au plus, les autres calories devant être achetées chez les commerçants privés à 285 FMG le kg de riz en Octobre et vraisemblablement à 350 FMG en Janvier-Février 1985, comme c'était le cas en 1984 à la même période. Avec un salaire mensuel égal au SMIG, il était possible de nourrir 3 personnes en riz à l'eau (2 500 calories par jour et par personne) pendant le mois de Janvier 1984, mais pas de les loger, ni de les vêtir, ni de les soigner, ce qui était déjà misérable. Ce même salaire ne permettra plus que de nourrir 2,5 personnes vers Janvier 1985 (1).

(1) En Janvier 1984, cette nourriture coûtait 200 FMG par jour et par personne (66 FMG pour 400 g de riz achetés au Fokontany, 100 FMG pour 312 g de riz acheté dans le commerce privé, 25 FMG pour le combustible), soit 6 000 FMG par mois x 3 = 18 000 FMG. En Janvier 1985, cette nourriture coûtera (si les prix ne dérapent pas) 248 FMG par jour et par personne (41 FMG pour 200 g de riz achetés au Fokontany, 179 FMG pour 512 g de riz achetés dans le commerce privé, 28 FMG pour le combustible), soit 7 440 FMG x 2,5 = 18 600 FMG.

DE L'ETATISME A LA PRIVATISATION

Si la décision prise par le Gouvernement malgache de casser le monopole de la commercialisation du riz par l'Etat en 1983 afin de permettre une concurrence avec les commerçants privés m'a paru une bonne chose pour relancer la commercialisation du paddy malgache et permettre ainsi une baisse nécessaire des importations, en revanche, la perte du contrôle de ce commerce par l'Etat en 1984 est très grave, les Services du MTRT en sont conscients. Sera-t-il possible de maîtriser à nouveau en 1985, la collecte du paddy malgache effectuée par la SINPA et les quatre Sociétés d'Etat, sans pour autant écarter les collecteurs privés ? C'est le seul moyen de donner de l'essor à ce commerce pour limiter encore les importations tout en empêchant les trop grand dérapages de prix aux producteurs et aux consommateurs.

BIBLIOGRAPHIE

- AHLERS, MAKINEN, TULUY, STRYKER - Etude du secteur rizicole. Rapport de première phase. Ministère de la production et de la réforme agraire. Antananarivo, février 1983, rapport multigraphié.
- BLANC - PAMARD Ch. - Evaluation de l'opération SOMALAC dans la région de lac Aloatra, au nord des hautes terres centrales de Madagascar. Rapport multigraphié pour le Minist. de la Coop. Paris, Décembre 1983, 102 p. et annexes.
- Ministère de la Coopération :
Etudes du développement : Situation économique des Etats Africains et de l'Océan Indien Madagascar 1981-82, Paris, juillet 1982, p 119-124 multigr.
- WURTZ J. - Structures foncières et rapports sociaux dans la plaine de Tananarive.
- ORSTOM - Université Paris I, Paris 1973, 1er vol. 281 p., 2ème vol. annexes 91 p. et cartes.

- ANNEXES :

COMMERCIALISATION DU RIZ A MADAGASCAR (TONNES) DE 1974 A 1983.

Années	Riz malgache	Riz importé	Total	% riz importé
1974	148.908	p a s d e	i n f o r m a t i o n s	
1975	152.871	68.650	221.521	30,99
1976	141.253	72.658	213.911	33,97
1977	157.259	95.253	252.512	37,72
1978	127.924	203.146	331.070	61,36
1979	149.142	125.614	274.756	45,72
1980	152.722	198.675	351.397	56,54
1981	81.577	189.925	271.502	69,95
1982	68.806	354.126	422.932	83,73
1983	89.241	174.870	264.111	62,21